

## BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

### TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 01/08/2020

#### LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE ●●●

##### Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

10 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

##### Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

10 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

10 TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (zone tendue).

##### Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

#### TRANSACTION VENTE ●●●

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 100000 € : 8 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 8000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 100001 € et 350000 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 350001 € et 500000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 500001 € : 5 % TTC du prix de vente.

**Principe du non-cumul** : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

Société SMC INVESTMENT , SAS au capital de 10000 € - Siège social : 6 AVENUE ALBERT 1ER 06230 VILLEFRANCHE SUR MER - RCS NICE n° 853459592 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° 00 délivrée par CCI DE NICE

Garant : SEGAP , 110000